

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CIAS
de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE CORBIÈRES ET MINERVOIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil d'Administration du CIAS : 25
En exercice : 25
Qui ont pris part à la délibération : 18
Date de convocation : 07/03/2023

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date d'affichage :

N° 10/2023

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CIAS)

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars, à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, Président du CIAS.

Danielle SUDRE est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : (18)

Président du CIAS	André HERNANDEZ
CRUSCADES	Jean-Claude MORASSUTTI
FABREZAN	Isabelle GEA
FELINES TERMENES	Jean Marie SAURY
LEZIGNAN CORBIÈRES	Christine BENET
LUC SUR ORBIEU	Yves KOSINSKI
MOUX	Jacques DOUTRE
ORNAISONS	Muriel SAEZ
PARAZA	Emile DELPY
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne GIACOMETTI
ST ANDRE DE ROQUELONGUE	Jean-Michel FOLCH
THEZAN DES CORBIÈRES	Philippe PUECH
TOURNISSAN	Marie Claude MENDOZA
VILLEROUGE TERMENES	Françoise FULLANA
ADHCO	Jacques VILLEFRANQUE
ANAV	Marie Claude MARTINEZ
FAOL	Danielle SUDRE
UDAF	Jean DANAY DE MARCILLAC

Etaient absents les représentants des Communes ou associations suivantes : (7)

CAMPLONG D'AUDE	Serge LEPINE
CONILHAC CORBIÈRES	Serge BRUNEL
MONTSERET	Bachir MEDANI
ROUBIA	Geneviève LOPEZ
AFDAIM	Georges GRANDJEAN
ALZHEIMER UN AUTRE REGARD	Marianne TAILLANDIER
ISIS	Brigitte BRIOLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1411-5 ;

VU le Code de la Commande Publique

VU les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières Minervois (CCRLCM) ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, le Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein du conseil d'administration, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Le Président propose de ne pas procéder au vote au scrutin secret. Les élus sont d'accord pour ne pas procéder au vote au scrutin secret ;

Le Président invite le Conseil d'Administration à procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres ;

Sont candidats :

Le président André Hernandez

Titulaires

Corinne Giacometti
Emile Delpy
Serge Lepine
Isabelle Gea
Marie clauda Martinez

Suppléants

Serge Brunel
Yves Kosinski
Jacques Villefranque
Françoise Fullana
Marie Claude Mendoza

Le Conseil d'Administration, Oui l'exposé

Par : 0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

18 voix POUR

INSTITUE à titre permanent et pour la durée de la mandature, une Commission d'Appel d'Offres, constitué du Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières Minervois, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil d'Administration à la représentation proportionnelle du plus fort reste ;

ELIT les membres du Conseil d'Administration suivants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires

Corinne Giacometti
Emile Delpy
Serge Lepine
Isabelle Gea
Marie clauda Martinez

Suppléants

Serge Brunel
Yves Kosinski
Jacques Villefranque
Françoise Fullana
Marie Claude Mendoza

PROCLAME la Commission d'Appel d'Offres ainsi constituée :

INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y

compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet :
www.telerecours.fr

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président, André HERNANDEZ

